



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), conjointement avec la Direction Nationale du Contrôle (DNC), organise du 15 au 18 septembre 2026 sur l'étendue du territoire nationale, une campagne nationale de vulgarisation de la circulaire n°2026-03/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 26 août 2026 portant harmonisation de l'appréciation de la conformité des offres dans les procédures de passation des marchés publics et de la circulaire n°214/MEF/DC/SGM/DNC/Sp-c du 04 septembre 2026 portant promotion de la production locale dans la commande publique.

À cet effet, les acteurs publics du système de la commande publique sont invités à prendre part aux différentes sessions de vulgarisation suivant le calendrier ci-après :

Date	Département	Lieu	Heure
15 septembre 2026	Littoral	Palais des Congrès de Cotonou	09 heures
16 septembre 2026	Atlantique	Préfecture	
17 septembre 2026	Alibori	Préfecture	
	Atacora	Préfecture	
	Plateau	Préfecture	
	Couffo	Mairie d'Aplahoué	
	Collines	Préfecture	
18 septembre 2026	Borgou	Préfecture	
	Donga	Préfecture	
	Ouémé	Préfecture	
	Mono	Préfecture	
	Zou	Préfecture	

L'ARMP et la DNC comptent sur la mobilisation effective de l'ensemble des acteurs concernés pour la réussite de cette campagne, qui constitue une étape importante dans l'optimisation de la commande publique en République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 09 septembre 2026

Le Président de l'ARMP



Séraphin AGBAHOUNGBATA